AR Prefecture
079-257902205-20230921-2023BU0921RH4-DE
Reçu le 26/09/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin
Une autre vie s'invente ici

# Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 21 septembre 2023

| | |
|---|---|
| Date de publication : 26/09/2023 | Délégués en exercice : 21 |
| Date de convocation : 6/09/2023 | Nombre de délégués présents ou *représentés* : 16<br>Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0 |

Le 21 septembre 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Philippe BARRE
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :
*Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)*

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Olivier POIRAUD
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET
*Laurent HUGER (pouvoir à Bernard BORDET)*

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :
Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER

## Accueil d'un stagiaire togolais pour la valorisation du label Ramsar : autorisation de signature convention de stage

AR Prefecture

079-257902205-20230921-2023BU0921RH4-DE
Reçu le 26/09/2023

**Accueil d'un stagiaire togolais pour la valorisation du label Ramsar : autorisation de signature convention de stage**

**Contexte**

Suite à la candidature d'un stage étudiant, il est proposé au Bureau de valider la convention de stage avec l'Institut de Formation et de Recherche pour le Développement Durable situé au Togo pour l'accueil du stagiaire du 1er octobre au 31 décembre 2023.

Dans ce cadre et suite à la candidature du Parc en 2023 au label Ramsar, le Parc naturel régional du Marais poitevin souhaite anticiper ses actions de communication autour de ce label, avec pour objectifs de partager une culture commune sur les zones humides, s'approprier les atouts d'une reconnaissance du Marais poitevin en tant que zone humide d'importance internationale « Ramsar », accompagner les acteurs du territoire pour développer des projets communs et durables en faveur de la zone humide.

Dans ce contexte, le stagiaire proposera des supports d'information et de sensibilisation.

Il est précisé que le stagiaire bénéficiera d'une gratification évaluée à 1 786,05 € pour la période précitée.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> d'autoriser le Président à signer la convention de stage avec l'Institut de Formation et de Recherche pour le Développement Durable situé au Togo ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pascal DUFORESTEL